



MAIRIE DE JOUY-SUR-MORIN

11 place du Bouloi 77320 Jouy-sur-Morin
Tél. : 01 64 04 07 07 – Fax : 01 64 20 32 94
mairie-de-jouy-sur-morin@wanadoo.fr

Marché public de travaux

**Marché passé suivant une procédure adaptée en
application de l'article 28 du Code des Marchés Publics**

**EQUIPEMENT DE SIGNALISATION ROUTIERE
PERMANENTE, TEMPORAIRE ET DIRECTIONNELLE**

ACTE D'ENGAGEMENT

Date limite de remise des offres : vendredi 6 septembre 2013 à 12 heures

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	3
Article 1 – CONTRACTANT	4
Article 2 – PRIX	5
2.1. Montant du marché	5
2.2. Montants sous-traités	5
Article 3 – DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS D'EXÉCUTION	6
3.1. Durée du marché	6
3.2. Délais d'exécution	6
3.3. Engagement du contractant	6
Article 4 – PAIEMENT	7
Article 5 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT	7
SIGNATURES	8
Annexe 1 (formule à utiliser par les candidats pour compléter l'article 1)	9
Annexe 2 (acte spécial de sous-traitance)	10

Maître d'ouvrage

Commune de JOUY-SUR-MORIN
11 place du Bouloi 77320 JOUY-SUR-MORIN

Objet du marché

Equipement de signalisation routière permanente, temporaire et directionnelle

Procédure

Marché fractionné passé en application des articles 26, 28 et 77 du Code des Marchés Publics

Représentant du Maître d'ouvrage

Monsieur Luc NEIRYNCK,
Maire

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics

Monsieur Roger MALVY,
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de la Voirie de la Commune de JOUY-SUR-MORIN

Comptable assignataire

Madame le Trésorier de la Ferté-Gaucher
37 rue Victor Plessier 77320 LA FERTE-GAUCHER

Article 1 – CONTRACTANT (mandataire)

(nom, prénom et qualité du signataire)

(adresse professionnelle, téléphone, télécopie, e-mail)

agissant pour mon propre compte ¹

agissant pour le compte de la société ² _____

agissant en tant que mandataire :

du groupement solidaire ³

du groupement conjoint, pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du _____ ⁴

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

JE M'ENGAGE ou **J'ENGAGE le groupement solidaire dont je suis mandataire** ⁵, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Remplir obligatoirement l'imprimer DC4

⁵ Rayer la mention inutile

Article 2 – PRIX

2.1. Montant du marché

Je me soumetts et m'engage à exécuter ces travaux moyennant l'application des prix unitaires du bordereau établi par moi-même, sur les quantités réellement exécutées. Les prix unitaires indiqués sur le détail quantitatif estimatif sont fermes.

La forme du marché est fractionnée, il comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Le montant du marché est fixé comme suit :

Tranche ferme	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme, lot n° 1		
Tranche ferme, lot n° 2		
TOTAL de la tranche ferme		

Tranche conditionnelle	Montant HT	Montant TTC
Tranche conditionnelle, lot n° 1		
Tranche conditionnelle, lot n° 2		
TOTAL de la tranche conditionnelle		

2.2. Montants sous-traités

Les annexes n°..... (*imprimé DC13 à joindre*) au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA : _____ €(en chiffres)
TVA 19,6 % : _____ €(en chiffres)
Montant TVA incluse : _____ €(en chiffres)

soit en lettres : _____
_____ € TVA incluse

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché. Les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Nature de la prestation	Montant H.T.	TVA 19,6 %	Montant T.T.C.
Total			

La créance maximale que je pourrais (nous pourrions) présenter en nantissement ou céder est ainsi de :
en chiffres : _____ €
en lettres : _____ Euros
T.V.A. incluse

Article 3 – DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAIS D'EXÉCUTION

3.1. Durée du marché

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter de la date de l'accusé réception de la notification.

3.2. Délais d'exécution

Les bons de commande devront obligatoirement comporter le délai d'exécution des travaux compté à partir de la date de notification du bon de commande correspondant ou d'une date de début de travaux explicitement précisée.

3.3. Engagement du contractant

Travaux programmables

Le titulaire du marché s'engage à commencer les travaux dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la commande.

La commande correspondante lui sera adressée par télécopie par le Maître d'Oeuvre.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation est notifiée (au mandataire) dans un délai de cent vingt jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans la lettre de consultation.

Fait en un seul original,

A, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Le Contractant (cachet et signature)

Est acceptée la présente offre en ce qui concerne le marché « Equipement de signalisation routière permanente, temporaire et directionnelle » pour valoir acte d'engagement pour le (ou les) lot(s) coché(s) ci-dessous :

- tranche ferme, lot n° 1
- tranche ferme, lot n° 2
- tranche conditionnelle, lot n° 1
- tranche conditionnelle, lot n° 2

Fait à Jouy-sur-Morin, le

Le Maire,
Luc NEIRYNCK

Date d'effet du marché

Le marché est établi en un exemplaire original unique conservé par la personne publique.

En application des articles 81 et 82 du Code des Marchés Publics et de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le marché prendra effet, après signature de l'acte d'engagement, à la date de réception de la notification.

La notification qui transforme le projet de marché en marché, consiste en la remise d'une copie certifiée conforme du marché au titulaire.

Annexe 1 à l'acte d'engagement
FORMULE A UTILISER PAR LES CANDIDATS POUR COMPLETER L'ARTICLE 1

Le contractant est :

- une entreprise individuelle utiliser la formule A
- une société (ou un groupement d'intérêt économique)..... utiliser la formule B
- un groupement d'entrepreneurs utiliser la formule C

Formule A

Monsieur (nom et prénom) _____
agissant en mon nom personnel,
domicilié à (adresse complète et numéro de téléphone) _____

immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : _____
n° d'identité d'entreprise (SIREN) : _____
n° d'établissement (NIC) : _____
n° de SIRET : _____
n° d'activité économique principale code N.A.F. (A.P.E.) : _____
n° d'identification au registre du commerce ou répertoire des métiers : _____

Formule B

Monsieur (nom et prénom) _____
agissant au nom et pour le compte de (intitulé complet de la société) _____
groupe d'intérêt économique (forme juridique) _____
ayant son siège social à (adresse complète et numéro de téléphone) _____

immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. : _____
n° d'identité d'entreprise (SIREN) : _____
n° d'établissement (NIC) : _____
n° de SIRET : _____
n° d'activité économique principale code N.A.F. (A.P.E.) : _____
n° d'identification au registre du commerce ou répertoire des métiers : _____

Formule C

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs, chaque entrepreneur de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle
- la formule B s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économique)

☞ à reproduire en cas de besoin

Annexe 2 à l'acte d'engagement
ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE
Acceptation d'un sous-traitant / Agrément de ses conditions de paiement

Marché

Objet : Equipement de signalisation routière permanente, temporaire et directionnelle

Titulaire

Prestations sous-traitées

Nature

Montant prévisionnel
hors TVA des sommes à
payer directement :

Montant prévisionnel
TVA incluse des sommes
à payer directement :

Sous-traitant

Nom, raison ou
dénomination sociale

Entreprise individuelle ou
Forme juridique de la
société :

N° d'identité
d'établissement (SIRET)

N° d'inscription au
 répertoire des métiers
 registre du commerce

Adresse et téléphone :

Compte à créditer (joindre
un RIB ou RIP) ouvert à
l'organisme bancaire :

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes

Date d'établissement des prix

Modalités de variation des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Pièces à remettre systématiquement

- Une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du Travail (6° de l'article 45 du Code des Marchés Publics).
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (1° de l'article 114 du Code des Marchés Publics).
- Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

Pièces à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché

- Le titulaire rend à la personne publique l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. La personne responsable du marché mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.
- L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

Attention : l'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

Autres renseignements

Pouvoir adjudicateur : Commune de JOUY-SUR-MORIN représentée par Monsieur Luc NEIRYNCK, Maire de JOUY-SUR-MORIN

Personnes habilitées à donner les renseignements : Monsieur Luc NEIRYNCK, Monsieur Roger MALVY

Ordonnateur : Monsieur le Maire de la commune de JOUY-SUR-MORIN

Comptable public assignataire des paiements : Madame le Trésorier de la Ferté-Gaucher

Le titulaire

A

Le

Le mandataire du groupement

A

Le

Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

A Jouy-sur-Morin, le

Pour la personne publique